

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 7-2020

du lundi 7 décembre 2020

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 51

Excusées : 20

Retard : 1

Absents : 1

Démissions : -

Future admission : 2

Total : 75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 31 août 2020

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentation(s)

8. Election(s) complémentaire(s)

- 9. Préavis municipal N°13-2020 sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 3'951'610.00 pour l'acquisition par la Commune des parcelles 896, 928, 1064 et 1071 propriétés de l'Etat de Vaud, pour un montant de CHF 3'100'000.00, et pour la participation au projet d'études de la voie verte à hauteur de CHF 851'610.00.**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 13-2020,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir les parcelles nécessaires au projet de la voie verte ;
2. de l'autoriser à entreprendre les études du projet ;
3. d'accepter le crédit d'investissement pour un montant total brut de CHF 3'951'610.00;
4. d'autoriser la Municipalité à facturer aux parties prenantes un montant de CHF 766'970.00 de participation au projet d'études ;
5. de surseoir à l'amortissement de cet investissement jusqu'à la finalisation du projet de réalisation de la voie verte ;
6. de surseoir à la comptabilisation d'intérêts jusqu'à la finalisation du projet de réalisation de la voie verte ;
7. de l'autoriser à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider toute instance si nécessaire.

VOTE : C'est à une large majorité moins 8 voix contraires et 5 abstentions que les conclusions du préavis municipal no 13-2020 sont acceptées.

- 10. Préavis municipal N°18-2020 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.00 destiné à la réalisation d'une installation solaire sur les toitures du collège de Jolimont.**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal no 18-2020 ,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 120'000.00 destiné à la réalisation d'une installation solaire sur les toitures du collège de Jolimont ;
2. de financer ce montant par la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée de 20 ans au maximum ;

3. de prendre acte qu'une rétribution unique de la Confédération, via l'organisme Pro Novo, à hauteur de quelque CHF 22'000.00, viendra en déduction de ce montant.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 1 voix contraire, 6 abstentions que les conclusions du préavis municipal no 18-2020 sont acceptées.

- 11. Réponse municipale à l'interpellation de Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez et Consorts "sur l'accueil des réfugiés du camp de Moria"**
- 12. Motions, postulats, interpellations et projets.**
- 13. Questions et divers**
- 14. Contre-appel**

La séance est levée (heure) : 22h51